

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail — Liberté — Patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE


Cabinet de la Présidente



**OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024**

DISCOURS DE
SON EXCELLENCE MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Lomé, 23 janvier 2024



Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires ;

Monsieur le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement ;

Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, chargé du Développement des territoires ;

Mesdames et Messieurs les membres du bureau et de la conférence des présidents ;

Honorables députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue à cette séance d'ouverture de la première session extraordinaire de l'année 2024 de l'Assemblée nationale.

Cette session extraordinaire, convoquée à l'initiative de la majorité absolue des députés, conformément à l'article 55 alinéa 8 de la Constitution, porte sur un ordre du jour précis à savoir l'examen du projet de loi modifiant la loi portant Code électoral ainsi que l'examen du projet de loi organique modifiant la loi organique fixant le nombre des députés à l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Ces deux projets de loi ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023, au moment où nous étions à la phase d'examen du projet de loi de finances exercices 2024.

L'objectif principal est d'adapter notre législation à l'évolution démographique ainsi qu'aux contraintes

géographiques en vue de parvenir à des solutions concertées pour l'organisation apaisée des élections législatives et régionales.

Messieurs les ministres,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'ouvrir la présente session extraordinaire, je voudrais rendre hommage au Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE pour la dynamique constante impulsée aux réformes institutionnelles visant la consolidation de notre démocratie.

Comptant sur l'engagement de tous et de chacun pour le bon déroulement de nos travaux, je déclare ouverte, la première session extraordinaire de l'année 2024 de l'Assemblée nationale.

Dieu bénisse le Togo et toutes les autres nations !

Je vous remercie.

